PROCES-VERBAL du 4 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ennordres régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hugues DUBOIN, Maire, en séance ordinaire à la salle municipale, légalement convoqué le 24 août 2026 et affiché le 24 août 2026.

Étaient présents (9) : M. DUBOIN Hugues (Maire), Mme PRUNIER Cathy (1ère Adjointe au Maire), Mme AUDEBERT Jennifer, M. CORNUEL Patrick, Mme BLONDEAU Aurélie, Mme PFLIEGER Hannah, M. MURE D'ALEXIS Guy, Mme VALLIER Frédérique, M. DE POMMEREAU Emmanuel.

Absents excusés sans pouvoir (2) :

- M. MARCHAND Ludovic, excusé,
- M. MICHAUX Jordan, excusé.

Absents (0) :

Mme. Cathy PRUNIER a été désignée secrétaire de séance.

Avec l'ordre du jour suivant :

A – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026,
B – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026,
C – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2026.
D – Présentation du diagnostic de l'Église

1 – Délibération : Création du poste d'Agent Technique Principal 2ème Classe.
2 – Délibération : Renouvellement du contrat ménage.
3 – Délibération : Révision des tarifs d'Assainissement 2027.
4 – Délibération : Donation du Club du Beau Jour (Club des Aimés Ruraux).
5 – Délibération : Décision modificative budgétaire principal – opération hangar.
6 – Délibération : Décision modificative budgétaire principal – vidéoprotection.
7 – Délibération : Vote d'une subvention à une association "La Recyclerie Albinienne"
8 – Information : Prévision travaux sur assainissement (sécurité, réseaux).
9 – Information : Devis hangar pour le matériel communal.
10 – Information : L'auberge "Les Amis de Diane".
11 – Information : Cher Forêt École – ½ journée à Neuvy sur Barangeon.
12 – Information : Plan de massif OLD et chemins communaux.
13 – Information : Conseil médical – séance restreinte le 8 septembre pour notre Agent Postal.

Affaires diverses

- 16 octobre, Organisation du feu d'artifice et déambulation "La Beauté sauvera Le Monde",
- Fonds de solidarité pour le logement 2026,
- Remerciement du SDIS suite à l'incendie sur la Commune de Ménétréol sur Sauldre,
- Compagnie des Poupées Russes – répétition spectacle à Ennordres.

DELIBERATION n°2026/472 du 4 septembre 2026

Création, suite à la promotion interne, d'un poste
au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la Loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,
Vu le Décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026,
Vu le tableau des effectifs de la Collectivités,

CONSIDERANT que le poste d'adjoint technique principal de 2ème Classe doit être créé pour permettre la nomination d'un adjoint technique inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne (100 % au 1er octobre 2026),
CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent technique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– décide** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème Classe à temps complet (100%) à compter du **1er octobre 2026**,
2. **– dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2026,
3. **– autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

****

DELIBERATION n°2026/473 du 4 septembre 2026

Portant sur la création (renouvellement) d'un poste d'Adjoint Technique
en contrat CDD emploi permanent .

PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8 3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Durée : *Maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans*

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 3° ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.
Le conseil doit décider :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet et préciser la durée hebdomadaire de service 2/35ème (2 heures par semaine) pour les fonctions d'Agent de ménage à compter du 7 octobre 2026. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 3° et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique.
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

4. – **d'approuver** la création à compter du 7 octobre 2026 d'un emploi permanent d'agent de ménage dans le grade d'Adjoint Technique à temps non-complet, à raison de deux (2) heures hebdomadaires dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique.
5. – **de modifier** le tableau des emplois

SERVICE TECHNIQUE				
GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	1	1	TNC

TC : Temps Complet / TNC : Temps Non-Complet

3 – **d'inscrire** au budget les crédits corresponds.

****

DELIBERATION n°2026/474 du 4 septembre 2026

Révision des tarifs assainissement 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la révision des tarifs d'abonnement au service de l'assainissement et la révision de la redevance du mètre cube assaini.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réévaluer le montant de l'abonnement ainsi que la redevance d'assainissement.

Les propositions sont les suivantes :

- De ne pas changer l'abonnement au service assainissement et de rester à 110 Euros,
- La redevance assainissement pour le mètre cube d'eau assaini passant à 0,95 Euros soit une augmentation de 10 centimes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. – **de ne pas changer** le montant de l'abonnement au service assainissement restant à **110 Euros**,
2. – **de fixer** la redevance assainissement pour le m3 d'eau assaini à **0,95 Euros**,
3. – **que soit appliqué** les nouveaux tarifs de l'assainissement dès le **1er janvier 2027**

****

DELIBERATION n°2026/475 du 4 septembre 2026

Donation du Club du Beau Jour (Club des Ainés Ruraux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Club des Aînés Ruraux, dit Le Club du Beau Jour, a été dissous par ses propres membres en raison du manque d'activités et d'un faible nombre d'adhérents. Le Club du Beau Jour a par ailleurs demandé à ce que la trésorerie de l'association soit reversée au budget de la Commune. Le don du Club du Beau Jour est de 2 528,05 euros (Deux Mille Cinq Cent Vingt-huit euros et cinq centimes). En annexe, le récépissé de la déclaration de dissolution de l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'accepter** ce don du 2 528,05 euros (Deux Mille Cinq Cent Vingt-huit euros et cinq centimes) du Club des Ainés Ruraux "Le Club du Beau Jour".

****

DELIBERATION n°2026/476 du 4 septembre 2026

Décision modificative budgétaire principal n°2
Opération hangar.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer l'opération n°22 "hangar municipal" et d'amender des crédits à l'imputation 231 "Bâtiments publics" portant sur la construction d'un hangar municipal pour le matériel de la Commune.

Intitulés	Dépenses Fonctionnement			Recettes Investissement			
	chapitre	imputation	montant	chapitre	imputation	opération	montant
Travaux rénovation énergétique SDF				23	231	20	- 50 000 €
Travaux hangar municipal				23	231	22	50 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'accepter** la décision modificative budgétaire n°2/2026 présentée.
2. **– d'accepter** la création de l'opération 22 "hangar municipal",
3. **– d'amender** l'imputation 231/22 « travaux hangar municipal ».

****

DELIBERATION n°2026/477 du 4 septembre 2026

Décision modificative budgétaire principal n°3
Vidéoprotection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'amender des crédits à l'imputation 231 "Bâtiments publics" portant sur la vidéo-protection.

Intitulés	Dépenses Fonctionnement			Recettes Investissement			
	chapitre	imputation	montant	chapitre	imputation	opération	montant
Travaux rénovation énergétique SDF				23	231	20	-29 995,09 €
Vidéo-protection				23	231	21	29 995,09 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. – **d'accepter** la décision modificative budgétaire n°3/2026 présentée.
2. – **d'amender** l'imputation 231/21 « Vidéo-protection ».

****

DELIBERATION n°2026/478 du 4 septembre 2026

Vote d'une subvention à une association
"La Recyclerie Albinienne".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'Association La Recyclerie Albinienne.
Le CCAS d'Aubigny-sur-Nère a aidé un couple en situation de relogement d'urgence, et la Commune a accepté de loger temporairement ces personnes dans le logement du 20, rue Grande, en attendant qu'un nouveau logement soit disponible à Aubigny.
La Recyclerie Albinienne a accepté d'aider le CCAS d'Aubigny-sur-Nère pour l'aménagement du logement.
En reconnaissance de l'engagement et du dévouement de La Recyclerie Albinienne, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 8 POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION

1. – **d'accepter** d'aider l'association "La Recyclerie Albinienne",
2. – **de voter** une subvention de 100 euros.
3. – **d'imputer** la dépense au compte 65748 du budget primitif général 2026

****

INFORMATION n°2026/479 du 4 septembre 2026

Prévision des travaux sur l'assainissement
(sécurité et réseaux).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale qu'une date doit être déterminée pour réunir la Commission Assainissement sur les travaux d'assainissement (la sécurité et les réseaux) pour le budget 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. – **prend** Acte de cette demande.

****

INFORMATION n°2026/480 du 4 septembre 2026

Devis hangar pour le matériel communal.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipale le projet d'une construction d'un hangar municipal à la station d'épuration pour abriter le matériel de la commune qui ne peut être stocké dans les bâtiments de l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. – **de voter** le devis lors de la prochaine séance,
2. – **de prendre** acte du projet de construction du hangar municipal.

INFORMATION n°2026/481 du 4 septembre 2026
Retour sur la situation de l'auberge
"Les Amis de Diane".

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale que l'auberge "Les Amis de Diane", sont toujours en retard dans les paiements des loyers de l'auberge mais aussi dans celui du logement de fonction.
La régularisation est au point mort et ne donne rien de probant. La dette tourne toujours autour des 15 000 euros malgré un échéancier mis en place par La Trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. – **de prendre** acte des informations échangées lors de la délibération.

****

INFORMATION n°2026/482 du 4 septembre 2026
Cher Forêt École.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale qu'une ou plusieurs sessions de formation sur le site **Cher forêt école** de Neuvy-sur-Barangeon seront proposées à la rentrée prochaine.

Ce site est une forêt pédagogique utilisée comme un véritable outil de formation et de sensibilisation au risque incendie. Cela permet de voir grandeur nature ce qui est préconisé, notamment en matière d'Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), et ainsi mieux comprendre les recommandations.

4 conseillers et l'agent technique ont répondu favorablement à la session de formation et de sensibilisation au risque incendie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. – **de prendre** acte de cette session de formation sur la sensibilisation au risque d'incendie,

****

INFORMATION n°2026/484 du 4 septembre 2026
Conseil Médical – Séance restreinte le 8 septembre
pour l'agent postal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le congé pour maladie grave de Madame AUDRY a pris fin le 23 juin dernier.
L'avis de l'expert médical nommé par le Centre de Gestion du Cher n'a pas pu être établi avant cette date, ce qui a empêché la collectivité de mettre un terme au contrat de l'agent.
Une séance restreinte, destinée à statuer sur le dossier de l'agent, est prévue le 8 septembre au Centre de Gestion du Cher. C'est à cette séance que sera déterminé le sort de l'agent.
Il convient de rappeler que les honoraires de consultation de l'expert médical s'élèvent à 90 euros et demeurent à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– prend** acte de la fin du congé pour grave maladie de Madame AUDRY.

INFORMATION n°2026/485 du 4 septembre 2026
Logements communaux et garage.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le logement communal du 20 grande rue est loué. Les locataires ont été installés dans l'urgence suite au problème de leur habitat.
Le CCAS et la Commune d'Aubigny ont pris en charge l'installation dans le logement des personnes en apportant meubles, vaisselle etc... Cette situation d'urgence est prévue pour une durée de 6 mois maximum.

La Commune vient de mettre en location le garage de l'ancien logement du 1 route de Ménétréol.
Il a été loué au nouveau propriétaire du 1 & 3 route de Ménétréol.

Le logement du 2 rue L & D Pelet est loué.

Il ne reste que le F5 du 1 L & D Pelet. Celui-ci vient est en cours de diagnostic énergétique. Il sera disponible courant octobre par l'agence immobilière "Le Village Immobilier" à Aubigny-sur-Nère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VOTE : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– prend** acte des informations sur les logements de la commune.

Affaires diverses

- **16 octobre, Organisation du feu d'artifice et déambulation "La Beauté sauvera Le Monde",**
  18h30, accueil devant la Mairie,
  Départ de la balade artistique "La Beauté sauvera Le Monde",
  Moment convivial en musique sous le Hall de l'Arrachis,
  20h00, feu d'artifice.
- **Remerciements : HUMENSIA (Facilavie),**
- **Fonds de solidarité pour le logement 2026,**
- **Remerciement du SDIS suite à l'incendie sur la Commune de Ménétréol sur Sauldre,**
- **Compagnie des Poupées Russes – répétition spectacle à Ennordres.**
- **Halloween.**

Levée de séance : 21h52

A Ennordres, le 4 septembre 2026

Monsieur le Maire,
Signature :

MAIRIE D'ENNORDRES (Cher)

Hugues DUBOIN

Madame la Secrétaire de séance,
Signature :

MAIRIE D'ENNORDRES (Cher)

Cathy PRUNIER